

modalités de fonctionnement

# Vie-tamine

## adhésion

Pour pratiquer une activité il faut être adhérent. Tarifs 2016-2017:

- - 15 ans : 5€
- + 15 ans : 10€

## cotisation

Une séance d'essai est possible pour les cours hebdomadaires. Il ne sera plus possible de fréquenter l'activité sans avoir acquitté sa cotisation passée la 2<sup>ème</sup> séance.

L'inscription est annuelle et ne tient pas compte de vos absences.

## règlement

Nous acceptons les espèces et les chèques (ordre Vie-tamine).

Le paiement se fait en une seule fois, mais un étalement des encaissements est possible - voir lors de votre inscription.

**Certificat médical obligatoire pour toutes les activités sportives.**

## remboursement

Les désistements en cours d'année non liés à des causes médicales ne donnent droit à aucun remboursement.

Un éventuel remboursement interviendra sur présentation d'un certificat médical. Cette demande doit être faite par courrier, elle est soumise à l'appréciation du bureau de l'association. Tout trimestre entamé restera acquis à l'association. L'adhésion n'est pas remboursée.

Notre équipe met tout en oeuvre pour garantir le bon déroulement des cours et manifestations.

**L'ensemble des activités est présenté à titre indicatif. L'association se réserve le droit de les annuler ou de les modifier en fonction du nombre d'inscrits, de la disponibilité des locaux ou de celles de nos partenaires.**

La proposition d'un cours de remplacement suivant l'absence d'un professeur reste la responsabilité du professeur et se fera dans la limite du possible. **Vie-tamine se réserve le droit de ne pas remplacer ou rembourser les cours manqués lors d'absences de professeurs.**